

Appel à la mobilisation pour les villes apprenantes de Cork

Objectifs mondiaux, actions locales: vers l'apprentissage tout au long de la vie pour tous d'ici 2030

Préambule

1.

Nous, les maires, maires-adjoints, délégués et représentants des villes du monde entier, responsables de l'éducation, experts en éducation, représentants des institutions des Nations Unies, du secteur privé, d'organisations régionales et internationales, ainsi que de la société civile de 180 villes et 80 pays, nous sommes réunis à Cork du 18 au 20 septembre 2017 à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, consacrée à transformer des objectifs mondiaux en actions locales.

2.

Nous reconnaissons que l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie sont au cœur des Objectifs de développement durable (ODDs) et sont indispensables à leur réalisation.

3.

Nous sommes déterminés à atteindre le développement durable dans toutes ses dimensions, conscients des liens intrinsèques entre ses aspects sociaux, environnementaux et économiques, ce afin de garantir un futur durable pour tous. Une autre dimension qui revêt une importance cruciale est la culture, qui englobe la promotion de la diversité culturelle, des possibilités pour son expression, ainsi que la protection et le développement du patrimoine culturel.

4.

La mise en œuvre effective du développement durable exige notamment la protection de tous les êtres humains contre la pauvreté, la faim et la violence; de garantir l'insertion, l'équité, l'égalité des sexes, l'égalité des droits et la promotion de la paix; la gestion des ressources naturelles de la planète et des mesures efficaces face au changement climatique; enfin, de garantir une croissance économique durable pour permettre à tous de réaliser leur plein potentiel et de mener une vie prospère et épanouie, pour eux et pour leurs communautés.

5.

Les partenariats, les réseaux et la solidarité mondiale seront nécessaires pour relever les nombreux défis dans le monde entier et pour garantir l'égalité des chances pour tous, et tout particulièrement pour les plus défavorisés et les plus vulnérables.

6.

Nous souhaitons instaurer dans nos villes des cultures de l'apprentissage attentionnées, qui nourrissent une conscience et une citoyenneté mondiales grâce aux mesures locales pour l'application des ODD.

7.

Nous sommes convaincus que les villes, par l'intégration de l'apprentissage tout au long de la vie, sont les principaux moteurs de la réalisation de cette vision mondiale. Lors de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous conformons au principe fondamental régissant le Programme, qui est de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

8.

Afin d'appuyer la mise en place de villes apprenantes pérennes, qui soient écologiques, saines, équitables, ouvertes à tous, entreprenantes et capables d'offrir à leurs citoyens des opportunités d'emploi décentes, nous :

9.

gardons à l'esprit le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, avec pour objectif d'éradiquer la pauvreté, de protéger l'environnement, de garantir l'équité et la prospérité pour tous, et de créer des conditions de vie pacifiques et saines dans toutes les régions du monde ;

10.

réaffirmons notre promesse de respecter l'ODD 4, à travers lequel les États membres se sont engagés à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités

d'apprentissage tout au long de la vie », et l'ODD 11, qui vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » ;

11. considérons que les ODD définissent notre vision commune, mais que les gouvernements locaux et les communautés sont les principaux moteurs pour les réaliser ;

12. affirmons notre vision commune de l'apprentissage tout au long de la vie comme élément déterminant pour mobiliser le potentiel des communautés urbaines et rurales, et maintenir des environnements de vie durables pour les générations présentes et futures ;

13. gardons à l'esprit les principaux documents d'orientation pour les villes apprenantes, la Déclaration de Pékin sur la création des villes apprenantes, la Déclaration de Mexico sur les villes apprenantes pérennes, et le Référentiel des villes apprenantes, qui apportent une liste de points d'action complète pour renforcer et mesurer les progrès achevés par les villes apprenantes, et soulignent les avancées réalisées par les villes membres ;

14. reconnaissons la diversité des Villes apprenantes, leurs différentes étapes de développement et leurs différences en termes de taille, de population, de vigueur économique et d'autonomie politique, qui se traduisent par une grande variété de défis et de mesures en faveur d'un futur plus durable ainsi que de possibles opportunités pour des initiatives créatives.

Appel à la mobilisation

15. Reconnaisant le rôle de l'apprentissage tout au long de la vie comme un moteur pour le développement durable environnemental, social, culturel et économique, ainsi que l'importance d'impliquer l'ensemble des groupes d'acteurs dans cette démarche, nous :

16. invitons les maires à mettre en place les Objectifs de développement durable, en particuliers les ODD 4 et 11, en fonction des situations et besoins spécifiques dans leurs villes respectives pour atteindre un développement durable dans toutes ses dimensions ;

17. appelons les gouvernements nationaux à fournir les conditions fondamentales et les ressources suffisantes à la création de villes apprenantes, ainsi qu'à adopter des politiques inclusives pour garantir que la croissance urbaine bénéficie à la fois aux résidents des zones urbaines et rurales ;

18. demandons à tous les acteurs publics et privés, aux acteurs traditionnels ou non traditionnels de tous les secteurs dans les villes et les communautés, notamment les établissements d'enseignement et de formation ainsi que les représentants des jeunes de se rassembler en partenariats pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie au niveau local, ce afin de garantir que toutes les générations soient impliquées dans cette démarche ;

19. nous engageons à suivre une approche sectorielle pour la création des villes apprenantes et à attirer l'attention de l'ensemble des partenaires impliqués dans les domaines de l'éducation et dans le développement durable aux niveaux local et national sur le concept de ville apprenante ;

20. nous engageons à rendre accessibles à un large public une éducation et des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie justes et de qualité, et à étendre leurs portée et bénéfices aux périphéries des villes, notamment les innovations en matière d'utilisation des technologies numériques pour l'apprentissage collaboratif ;

21. nous engageons à poursuivre un travail en réseau stratégique entre villes membres, à documenter et à diffuser les activités pour un apprentissage commun, ainsi qu'à suivre et à évaluer les progrès réalisés ;

22. invitons l'UNESCO à soutenir le renforcement des capacités pour la planification, la mise en œuvre, et le suivi des villes apprenantes, conformément aux principes de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement durable ;

23. Plus spécifiquement, nous nous engageons à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie en lien avec les dimensions sociale, environnementale et économique des ODD qui :

24.

favorisent le développement d'environnements d'apprentissage et de vie justes et ouverts à tous, en éliminant toutes formes de discrimination et en élargissant l'accès à des opportunités d'apprentissage à tous les membres de la société, et plus particulièrement aux groupes vulnérables ;

25.

favorisent le développement d'environnements d'apprentissage et de vie écologiques et sains en luttant contre le changement climatique, la pollution, les mauvaises conditions sanitaires et en garantissant l'accès à une eau potable salubre et à l'assainissement, à une mobilité durable et à des services de santé de qualité ;

26.

favorisent la création d'opportunités de travail décentes et l'entrepreneuriat, notamment en améliorant le développement des compétences et en garantissant des conditions de travail saines et sans danger pour tous, en particulier dans le secteur informel.

27.

Nous remercions vivement les autorités et les habitants de Cork pour leur hospitalité, leur soutien et leur maîtrise de la troisième Conférence internationale sur les villes apprenantes, et nous notons avec satisfaction la détermination continue de Cork à créer une ville apprenante et à promouvoir davantage la démarche ville apprenante.

Cork, 19 septembre 2017

Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes

*« L'apprentissage tout au long de la vie
pour tous est l'avenir de notre ville »*

Pour de plus amples renseignements sur
le travail du Réseau et pour rejoindre ce
dernier, veuillez consulter le site internet
www.uil.unesco.org/learning-cities
ou nous contacter directement :
learningcities@unesco.org

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage
tout au long de la vie
Feldbrunnenstr. 58
20148 Hambourg
Allemagne
Tel.: +49 40 44 80 41 12
Fax.: +49 40 41 077 23



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNESCO Institute
for Lifelong Learning

Institut de l'UNESCO
pour l'apprentissage
tout au long de la vie



 Objectifs de
Développement
Durable